



N° 13685 * 10
103606



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS – DÉCLARATION SIMPLIFIÉE
PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DUS À LA SOURCE SUR
LES REVENUS DISTRIBUÉS ET LES INTÉRÊTS DE COMPTES COURANTS ET COMPTES BLOQUÉS D'ASSOCIÉS

Déclaration relative au mois de

--	--	--	--	--

(Indiquer le mois au cours duquel les revenus ont été payés)

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL
21203 BEAUNE CEDEX

eco' pli 13 MARS DOCKS PPDC 27.02.15 CI0096



4485010744 0000

SAS DOMAINE A F GROS
LA GARELLE GRANDE RUE
21630 POMMARD

4485010744 0000

ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT <i>(si différente de celle imprimée dans le cadre ci-contre)</i>	
INDIQUEZ CI-DESSOUS LE NOM ET L'ADRESSE DU DESTINATAIRE SI VOUS SOUHAITEZ QUE LA DÉCLARATION SOIT ADRESSÉE À UN DESTINATAIRE AUTRE QUE VOUS-MÊME	
N° SIRET DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT :	383967346 00016
N° DE TÉLÉPHONE D'UN CORRESPONDANT :	

Cette déclaration est à déposer auprès de votre Service des Impôts des Entreprises dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les revenus ont été payés.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MESSAGE DE L'ADMINISTRATION :

Vous avez déposé au moins une déclaration n° 2777-D au cours de l'année précédente. Si vous devez effectuer une ou plusieurs déclarations cette année, merci d'utiliser le présent imprimé pré-identifié ou sa copie.

Attention: Cette déclaration accompagnée de son paiement doit impérativement être déposée au Service des impôts des entreprises (SIE) dont vous dépendez et dont les coordonnées sont rappelées ci-dessus.

Nouveautés :

Les imprimés déclaratifs pré-identifiés n° 2777-D-K ne sont plus accompagnés de la notice explicative. Celle-ci est accessible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « recherche de formulaire ».

La déclaration n° 2777-D et le paiement correspondant peuvent être télétransmis en mode EDI (échanges de données informatisées) depuis le mois de décembre 2013.

PAIEMENT <i>(cf. cadres 1 et 2 au verso)</i>	IA + PO + PX + PM + PE + PT	TOTAL À PAYER	QA
--	------------------------------------	----------------------	-----------

MODE DE PAIEMENT <i>(cocher la case correspondante)</i>	DATE ET SIGNATURE	
<input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public <input type="checkbox"/> Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France <i>(Attention si le montant total est supérieur à 1500 €, un virement direct opéré sur le compte du Trésor à la Banque de France doit être effectué : contactez votre SIE pour obtenir ses coordonnées bancaires).</i>	Date : ____ / ____ / ____	Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION					
N° DOSSIER	425347 71	DROITS	PRISE EN RECETTE	DROITS	PRISE EN CHARGE
	DATE DE RÉCEPTION	PÉNALITÉS		PÉNALITÉS	
		N°		N°	
		DATE		DATE	

2015 01 59455 ND - Janvier 2015 - 145 874
N° 2777-D-K - IMPRIMERIE NATIONALE

1 PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE SUR REVENUS DISTRIBUÉS (Art. 117 <i>quater</i> CGI) ET INTÉRÊTS DE COMPTES COURANTS ET COMPTES BLOQUÉS D'ASSOCIÉS (Art. 125 A CGI).					
<i>*(Voir notice explicative)</i>	BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT	CODE R17
Revenus distribués		21 %	EA		
Intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés versés :					
• 1 - hors État ou territoire non coopératif*		24 %	CD		
• 2 - dans un État ou territoire non coopératif*		75 %	CO		
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent*			DX		
TOTAL (EA + CD + CO)			IA		A330

2 CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR REVENUS DISTRIBUÉS ET INTÉRÊTS SOUMIS AU PRÉLÈVEMENT OU IMPOSABLES À L'IMPÔT SUR LE REVENU.					
<i>*(Voir notice explicative)</i>	BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT	CODE R17
Contribution sociale généralisée		8,2 %	PO		0700
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent*			PD		
Prélèvement social		4,5 %	PX		
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent*			PI		
Contribution additionnelle au prélèvement social		0,3 %	PM		
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent*			PJ		
Prélèvement de solidarité		2 %	PE		
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent*			PK		
Contribution pour le remboursement de la dette sociale		0,5 %	PT		
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent*			PL		